

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Madame la mairesse | Nicole Davidson |
| Madame la conseillère | Kathy Poulin (District 1) |
| Monsieur le conseiller | Daniel Lévesque (District 2) |
| Monsieur le conseiller | Denis Charlebois (District 3) |
| Madame la conseillère | Ghislaine Boisclair (District 4) |
| Monsieur le conseiller | Alain Tousignant (District 5) |
| Madame la conseillère | Manon Paquin (District 6) |

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ABSENTES

| | |
|----------------------|---|
| Madame Hafida Daoudi | Greffière et secrétaire-trésorière adjointe |
|----------------------|---|

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

| | |
|---------------------------|---|
| Monsieur Bernard Généreux | Directeur général et secrétaire-trésorier |
| Madame Suzanne Gohier | Adjointe au cabinet de la mairesse |

Citoyens : 8

Journaliste : 1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de Mme la mairesse Nicole Davidson
- 3.1 Ratification de l'ordre du jour
- 3.2 Ratification des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Décembre 2014
- 4.2 Embauche – Patrouilleur surnuméraire – Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne – Guillaume Vincent
- 4.3 Embauche – Brigadière scolaire – Gisèle Cormier

GREFFE

- 5.1 Modification – Règlement numéro 690 – Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000,00 \$ réparti au secteur

TRÉSORERIE

Budget 2015

- 6.1 Dépenses incompressibles – Année 2015
- 6.2 Autorisation – Adhésion annuelle 2015 – Association québécoise d'urbanisme
- 6.3 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ)
- 6.4 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – M. Bernard Généreux
- 6.5 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Club ornithologique des Hautes-Laurentides (COHL)

- 6.6 Autorisation – Cotisation annuelle 2015 – Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
- 6.7 Autorisation – Renouvellement de contrat - Service de protection canine des Monts (SPCM)

Affaires courantes

- 6.8 Ratification du journal des décaissements – Décembre 2014
- 6.9 Virements budgétaires – Décembre 2014
- ...2
- 6.10 Dépôt - État des activités financières – Période se terminant le 31 décembre 2014 avant régularisation et vérification
- 6.11 Autorisation – Paiement décompte progressif numéro 3 – Aménagement et raccordement du puits Doncaster – Norclair inc.
- 6.12 Autorisation – Contribution – Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- 6.13 Autorisation – PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux (3)
- 6.14 Autorisation – Désignation de M. Lucien Ouellet, directeur du service de la Trésorerie pour représenter la Municipalité du Village de Val-David auprès de la Cour du Québec, division des Petites créances à Saint-Jérôme
- 6.15 Autorisation – Souper de reconnaissance – Bénévoles de la bibliothèque

TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Adjudication contrat – Excavation Pierre-Étienne Ayotte – Aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante
- 7.2 Appel d'offres – Services professionnels – Taxe fédérale d'accise
- 7.3 Décret de dépense – Réparation de la niveleuse

URBANISME

- 8.1 Dépôt – Procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 décembre 2014
- 8.2 Demande de rénovation : 905, route 117
- 8.3 Mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Concession – Boutique de location – Chalet Anne-Piché
- 9.2 Autorisation – Programme Emplois d'été Canada 2015

DIVERS

- 10.1 Mandat – Medial Conseil Santé Sécurité inc.
- 11. Affaires nouvelles
- 12. Point d'information des conseillers
- 13. Période de questions des citoyens
- 14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Réflexion, résolution, action...

Ouvrir la porte d'une nouvelle année, c'est comme ouvrir à une visiteuse que nous ne connaissons pas et qui nous réserve des surprises, bonnes et moins bonnes. Et pour être prêts à agir ou réagir, il nous faut des résolutions.

Votre conseil municipal a déjà mis la table en décembre en adoptant le budget 2015, mais tout n'est pas qu'une question d'argent. Certains éléments essentiels à la bonne santé de l'administration municipale demandent plutôt temps et doigté, notamment en ce qui concerne la gestion de nos ressources humaines, incluant le renouvellement des conventions collectives. Nous avons aussi la ferme volonté de multiplier les efforts avec nos voisins de Val-Morin pour la gestion commune de notre parc régional.

Les membres de conseil n'ont pas fini d'apprivoiser leur rôle et de parfaire leurs connaissances des nombreux dossiers à traiter. La réfection et l'entretien de notre réseau routier, l'avenir de notre bibliothèque, la mise à jour des équipements et l'adhésion à une régie intermunicipale de sécurité incendie, l'évaluation et l'harmonisation de l'offre culturelle, l'aménagement d'une place publique en fonction de sa vocation, la mise aux normes de certaines parties de notre réseau d'égout et de l'usine de traitement des eaux usées sont autant de dossiers dits prioritaires sur lesquels nous devons nous entendre pour faire les bons choix. Mais, il est parfois difficile de travailler en harmonie lorsque s'opposent les différences idéologiques et la partisanerie aux vertueuses théories et à la dure réalité, menant inévitablement à de déchirantes décisions pour le bien de l'ensemble de la population.

Par analogie, je repense à ma tante qui, durant le congé des Fêtes, m'a redonné l'envie de ressortir mes broches à tricoter pour redécouvrir le plaisir de créer, une maille à fois. Elle m'expliquait aussi l'importance d'utiliser de la « vraie » laine à cause de la différence entre le fait d'échapper une maille de laine ou une maille de fibre synthétique. La laine se rattrape plus facilement que les autres fibres qui laissent filer les mailles échappées, plus difficile à récupérer.

En toutes choses, comme pour le tricot, rien ne sert de vouloir sauter les étapes, il faut prendre le temps, « une maille à la fois », et s'assurer de trouver la bonne ressource, d'acheter le bon véhicule ou les bons matériaux, d'effectuer le bon emprunt, de profiter des bons programmes de subvention, etc. en faisant la distinction entre les besoins qui ne demandent que du gros bon sens de ceux qui requièrent une attention particulière et des ressources spécialisées.

En résumé, il nous faudra « tricoter avec de la vraie laine » le filet social qui fait de Val-David un endroit où il fait bon vivre.

15-01-001

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-01-002

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014, tels que rédigés.

ADOPTÉE

15-01-003

MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le mouvement de main-d'œuvre suivant :

| | Titre du poste | Statut | Date |
|--------------------|-----------------------|---------------|------------------|
| Terminaison | | | |
| Louise Ross | Brigadière scolaire | Col bleu | 19 décembre 2014 |

ADOPTÉE

15-01-004

EMBAUCHE – PATROUILLEUR SURNUMÉRAIRE PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE– GUILLAUME VINCENT

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un patrouilleur surnuméraire;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de M. Guillaume Vincent, à titre de patrouilleur surnuméraire au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, et ce, depuis le 19 décembre 2014 et aux conditions salariales déterminées à la convention collective des Cols bleus présentement en vigueur.

ADOPTÉE

15-01-005

EMBAUCHE – BRIGADIÈRE SCOLAIRE – GISÈLE CORMIER

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'embauche de Mme Gisèle Cormier, à titre de brigadière scolaire, et ce, depuis le 6 janvier 2015 aux conditions salariales déterminées à la convention collective des Cols blancs présentement en vigueur.

QUE la brigadière scolaire soit soumise à une période de probation jusqu'au 23 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-01-006

MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 690 – RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ RÉPARTI AU SECTEUR

ATTENDU l'adoption, le 16 décembre 2014, du règlement numéro 690 intitulé « Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ réparti au secteur;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier ledit règlement de la façon ci-après stipulée afin d'y inclure la clause de taxation ainsi que le tableau de remboursement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier le règlement numéro 690 intitulé « Règlement relatif à la mise aux normes de la rue des Geais-Bleus et décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ réparti au secteur, en remplaçant les articles 2, 3, 4, 5 et 6 par les suivants :

ARTICLE 2

Description des travaux

Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de mise aux normes et de localisation de chemin pour la rue des Geais-Bleus pour un montant total de 200 000 \$.

Sont joints à la présente résolution comme annexes pour en faire partie intégrante :
Annexe A : lettre du 18 mai 2010 signée de Éric Perreault, ingénieur de Les Consultants S.M. inc., (description des travaux exécutés, observations et constats, conclusions/recommandations et estimations des coûts préliminaires) et ses annexes 1, 2, 3 et 4 ;
Annexe A-1 : courriel du 14 octobre 2014 de Éric Perreault, ingénieur de Les Consultants S.M. inc. (budget préliminaire pour les travaux sur le chemin en entier, tenant compte de

l'ajout de 150 mètre pour un total de 470 m de longueur).

ARTICLE 3

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante;

ARTICLE 4

Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 200 000 \$ sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 5

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble identifié et situé dans l'aire de desserte technique, tel qu'illustré sur le croquis où est effectué l'étude, une compensation dont le montant est multiplié par un facteur exprimé en terme d'unités et tel que précisé ci-après :

| Catégories d'immeubles visés | Facteurs |
|-------------------------------------|-----------------|
| Par immeuble | 1 unité |

La valeur d'une unité est établie annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total des unités ainsi déterminées.

Le croquis intitulé « Secteur tributaire » est annexé au présent règlement comme annexe « C » pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 ;

ADOPTÉE

15-01-007

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE 2015

ATTENDU QUE des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité;

ATTENDU le dépôt du certificat de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés émis par le directeur de la Trésorerie;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

ATTENDU QUE le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, de repas, des salaires et remises s'y rattachant ainsi que des factures concernant la fourniture de biens et services suivants dès réception afin d'éviter de payer des frais d'intérêts et de retard :

- Analyses d'eau
- Avis publics
- Contrôle des chiens errants
- Destruction de documents
- Enfouissement des ordures, conteneurs
- Entretien des vêtements
- Entretien du réseau d'éclairage public
- Frais d'entretien logiciels informatiques
- Frais de banque
- Frais de déplacement, d'hébergement, de repas
- Frais de financement
- Frais de formation
- Frais mensuels de conciergerie et d'entretien paysager
- Immatriculation des véhicules
- Location d'appareil postal et timbres
- Location de machinerie
- Matériel nécessaire à l'entretien de l'équipement, de la machinerie et des bâtiments
- Nettoyage des huiles usées
- Office municipal d'habitation (OMH)
- Oxygène, air comprimé, essence, huile
- Papeterie et fournitures de bureau
- Petits outils
- Produits d'entretien et chimiques
- Quote-part MRC, régie, cour municipale, CRSBPL
- Remboursement en capital
- Remises gouvernementales, Sûreté du Québec, pensions alimentaires,
- CSST
- Rémunération
- Services d'utilité publique (électricité, communications, gaz, câble, téléphone, Internet)
- Services juridiques et d'urbanisme
- Signalisation
- Sûreté du Québec
- Systèmes d'alarme
- Transport adapté
- Vérificateurs

ADOPTÉE

15-01-008

AUTORISATION – ADHÉSION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 557,63 \$ (taxes incluses) pour l'adhésion annuelle à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-004 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-009

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION DES URBANISTES ET DES AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AUAMQ)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 140,00 \$ (sans taxes) pour la cotisation annuelle de la Municipalité du Village de Val-David à AUAMQ pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-003 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-010

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – M. BERNARD GÉNÉREUX

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 419,00 \$ (taxes en sus) pour l'adhésion de M. Bernard Généreux à l'ADMQ pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-002 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-011

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES (COHL)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 32,00 \$ (taxes si applicable) pour l'adhésion du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne au COHL pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-005 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-012

AUTORISATION – COTISATION ANNUELLE 2015 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 385,29 \$ (taxes incluses) pour l'adhésion de Mme Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture, à l'AQLM pour l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-006 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-013

AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – SERVICE DE PROTECTION CANINE DES MONTS (SPCM)

ATTENDU l'obligation de la Municipalité d'exercer le contrôle animalier sur son territoire prévu au règlement 622;

ATTENDU l'offre de services du SPCM en date du 28 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate le SPCM pour assurer le contrôle et la protection des petits animaux sur le territoire de Val-David selon l'entente à intervenir;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-014

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros 142015 à 142179 787 002,66 \$

ADOPTÉE

15-01-015

VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents à

QUE le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2014 portant les numéros Budget 14149 à Budget 14206 pour un montant de 161 460 \$, tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-01-016

DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 AVANT RÉGULARISATIONS ET VÉRIFICATION

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2014 avant régularisations et vérification.

15-01-017

AUTORISATION – PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 – AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DU PUIS DONCASTER – NORCLAIR INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à verser la somme de 182 732,18 \$ (taxes incluses) à Norclair Inc., représentant le décompte progressif numéro 3 pour l'aménagement et le raccordement du puits Doncaster, et ce, selon la recommandation de M. Éric Perreault, ingénieur de la firme Les Consultants SM Inc., en date du 16 décembre 2014.

ADOPTÉE

15-01-018

AUTORISATION – CONTRIBUTION– PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 27 septembre et le 20 novembre 2014;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes ou l'aide suivantes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :

- 500 \$ - Centre d'action bénévoles Laurentides;
- 1 000 \$ - Bouffe Laurentienne.

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2014-078 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-019

AUTORISATION – PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX (3)

ATTENDU l'utilisation de divers logiciels par l'administration municipale;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions inc. datées du 1 décembre 2014 :

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| CESA 16360 | |
| - Unité d'évaluation en ligne | 3 334,28 \$ |
| CESA 16135 | |
| - Accès Cité-Territoire..... | 13 475,06 \$ |
| CESA 15669 | |
| - Accès-Cité Finance..... | 9 491,19 \$ |
| | (taxes toutes incluses) |

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme totale de 26 300,53 \$ (taxes incluses), à PG Solutions inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux «Unité d'évaluation en ligne (UEL)», «Accès Cité-Territoire (Gestionnaire municipal)» et «Accès Cité-Finance (Megagest)».

Le certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-001 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

ADOPTÉE

15-01-020

AUTORISATION – DÉSIGNATION DE M. LUCIEN OUELLET, DIRECTEUR DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AUPRÈS DE LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES, À SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Lucien Ouellet, directeur du service de la Trésorerie, à représenter la Municipalité du Village de Val-David auprès de la Cour

du Québec, Division des petites créances, dans le dossier Marie-Eve Prévost -c- Municipalité du Village de Val-David et ce, le 23 février 2015 à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

15-01-021

AUTORISATION – SOUPER DE RECONNAISSANCE – BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à payer la somme de 1 444,95 \$ pour le souper des bénévoles de la bibliothèque qui a eu lieu le 18 décembre 2014 à La Table des Gourmets et ce, en reconnaissance de services rendus.

ADOPTÉE

15-01-022

ADJUDICATION CONTRAT – EXCAVATION PIERRE-ÉTIENNE AYOTTE – AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE AU MONT-PLANTE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture de deux soumissions, à savoir:

| Soumissionnaires | Montant total taxes incluses |
|----------------------------------|------------------------------|
| Enviroforêt inc. | 24 489,68 \$ |
| Excavation Pierre-Étienne Ayotte | 21 759,97 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'adjudication du contrat de travaux d'aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante, et ce, pour un montant total de 21 759,97 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur du service de la Trésorerie à verser la somme de 15 436,83 \$ (taxes incluses) à Excavation Pierre-Étienne Ayotte, représentant le premier déboursé pour l'aménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Plante, et ce, selon la recommandation du Comité du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-023

APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a reçu confirmation d'une subvention sur cinq (5) ans de 1 469 281 \$ provenant de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures;

ATTENDU QUE la Municipalité entend réaliser des travaux d'infrastructure d'aqueduc conformément à son plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et le directeur des Travaux publics à procéder à un appel d'offres pour propositions de services professionnels à l'égard des travaux d'infrastructure envisagés.

ADOPTÉE

15-01-024

DÉCRET DE DÉPENSES – RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

RAPPEL DES FAITS

Le 22 décembre 2014, un véhicule d'entretien des Travaux publics, en l'occurrence la niveleuse, tombe en panne. Une vérification mécanique permet de constater que le problème est causé par un bris au niveau de la transmission.

Le directeur des Travaux publics informe le directeur général que l'estimé préliminaire pour la réparation est d'environ 29 000 \$, plus taxes applicables.

Divers scénarios alternatifs sont alors examinés :

- location d'un véhicule;
- achat d'une transmission réusinée;
- réparation de la transmission.

Le bris de cet équipement survient en plein redoux au moment où s'annonce un froid intense pour les jours suivants alors que la niveleuse sera particulièrement requise.

L'option réparation est la seule qui permette de retrouver l'usage de la niveleuse dans un délai de dix (10) jours.

ATTENDU QUE le coût de la réparation de la niveleuse est de 29 170,05 \$, plus taxes applicables;

ATTENDU QUE l'adjudication des contrats de 25 000 \$ et plus est obligatoirement précédée d'une demande de soumission auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE les délais découlant de cette obligation peuvent représenter une menace à la sécurité de la population compte tenu de l'urgence de la réparation dans le contexte climatique qui prévaut;

ATTENDU l'avis juridique positif reçu par la Municipalité, dans ces circonstances, quant à une dépense de plus de 25 000 \$ de gré à gré et sans résolution préalable du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Je, Nicole Davidson, mairesse, fais donc rapport à ce conseil que je me suis prévalu de l'article 937 du Code municipal et décrété la dépense et octroyé le contrat de gré à gré à Entreprise Laurentienne pour la réparation de la niveleuse de la Municipalité.

L'avis juridique de Me Jean-Sébastien Bergeron de la firme d'avocats Simard, Boivin, Lemieux en date du 8 janvier 2015 est joint à la présente.

ADOPTÉE

15-01-025

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 15 DÉCEMBRE 2014

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 décembre 2014.

15-01-026

DEMANDE DE RÉNOVATION: 905, ROUTE 117

Demande faite par Mme Chantal Vinet concernant le projet de rénovation incluant l'affichage au 905, route 117.

ATTENDU QUE les modifications en façade avant et latérale n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par sa forme, ses matériaux et son agencement ou ses couleurs;

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117 ;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le projet de rénovation incluant la modification de l'affichage au 905, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 9 décembre 2014 à la condition d'enlever les poteaux qui ont servi pour l'enseigne détachée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de rénovation incluant la modification de l'affichage au 905, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 9 décembre 2014 à la condition d'enlever les poteaux qui ont servi pour l'enseigne détachée.

ADOPTÉE

15-01-027

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a été éligible à une subvention dans le cadre du Programme Climat municipalité (Programme) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QU' un inventaire de gaz à effet de serre (GES) a été réalisé pour l'année 2011, conformément au Programme et approuvé par le MDDELCC le 20 juin 2014;

ATTENDU QU' un plan d'action de réduction de GES 2015-2019, a été réalisé conformément au Programme et approuvé par le MDDELCC le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité est concernée par la réduction des émissions de GES;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité réduise globalement, d'ici 2020, ses émissions de GES de 0,6 % par rapport à l'inventaire du secteur corporatif des émissions GES de 2011 ;

DE mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES.

ADOPTÉE

15-01-028

CONCESSION – BOUTIQUE DE LOCATION – CHALET ANNE-PICHÉ

ATTENDU QUE l'article 19 de l'entente pour la concession à la boutique de skis et raquettes au chalet Anne-Piché prévoit une option de renouvellement pour 3 ans;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre les parties, celles-ci désirent reconduire ladite entente aux termes

et conditions édictées dans une convention à intervenir entre elles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accorde la concession, pour une durée de trois (3) ans, de la boutique de location de skis de fond et de raquettes au chalet Anne-Piché à l'entreprise Roc & Ride pour un loyer mensuel de 413,13 \$, plus les taxes applicables.

QU'une entente, selon les termes et conditions négociées, intervienne entre les parties.

QUE la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-029

AUTORISATION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015, notamment pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les demandes de financement doivent être présentées avant le 30 janvier 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service Loisirs et culture, à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015 et autorise ainsi cette dernière à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-30

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Tousignant et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confier à Medial Conseil Santé Sécurité inc. le mandat d'assurer la gestion et, éventuellement, la conciliation et les représentations devant la Commission des lésions professionnelles de trois dossiers CSST, dont deux (2) survenus les 26 mai 2014 et un troisième survenu le 3 octobre 2014;

QUE les honoraires de Medial Conseil Santé Sécurité inc. sont fixés au tarif horaire de 195 \$ tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

QUE les parties pourront convenir ultérieurement d'un maximum d'honoraires par dossier.

ADOPTÉE

15-01-031

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 janvier 2015 soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier